



POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU



Donner vie à vos projets

ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT

Le programme de dons et commandites mis en place à la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal fait partie des moyens dont elle dispose pour maintenir sa distinction coopérative et réaliser sa double mission économique et sociale **au sein de sa communauté**. En soutenant les organismes et les partenaires du milieu, elle contribue à enrichir la vie des personnes et des communautés. La Caisse entend jouer un rôle proactif pour favoriser l'émergence et susciter l'expérience collaborative entre les différents acteurs du milieu.

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)

La Caisse verse annuellement une partie de ses excédents à sa communauté au moyen d'une ristourne collective qui constitue le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM). Le montant déposé au FADM est voté par les membres lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Pour la **Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal**, les dons et commandites doivent servir au mieux-être de la communauté qu'elle dessert et permettre de soutenir des initiatives envers la jeunesse. Ainsi, elle a choisi de favoriser les organismes de sa communauté œuvrant dans les secteurs suivants :

ACTIONS COMMUNAUTAIRES

- Œuvres humanitaires;
- Économie de partage;
- Services communautaires.

COOPÉRATION

- Coopération, modèle de développement économique et durable;
- Entrepreneuriat coopératif;
- Vie démocratique;
- Engagement citoyen.

ÉDUCATION

- Éducation financière;
- Développement des talents;
- Développement scolaire, études collégiales et supérieures;
- Pratiques innovantes en éducation.

SANTÉ ET SAINES HABITUDES DE VIE

- Milieu de travail et équilibre de vie;
- Coopération et santé;
- Prévention, promotion de saines habitudes de vie, sports et loisirs;
- Développement durable.

ARTS ET CULTURE

- Initiation et découverte des différentes pratiques artistiques et culturelles;
- Soutien à la relève artistique;
- Créativité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PARTENARIATS

- Initiatives en lien avec le développement de l'entrepreneuriat et du dynamisme socio-économique local;
- Contribution aux objectifs de développement des affaires de Desjardins dans les marchés ciblés;
- Accroissement de la visibilité et de la notoriété dans la collectivité.

Il arrive également que la Caisse accepte de contribuer à des événements corporatifs dans le but de promouvoir sa marque et ses produits, ainsi que de conserver et d'améliorer l'image de marque de la Caisse dans son milieu :

- En promouvant une réputation de citoyen corporatif engagé dans le milieu;
- En faisant connaître son caractère distinctif;
- En accroissant sa notoriété auprès des divers publics.

DÉFINITIONS

Pour faciliter la compréhension de la politique, il est convenu de définir le don et la commandite.

Le don : contribution accordée à un organisme satisfaisant aux critères de la politique, sans autre visée que celle de voir la Caisse reconnue comme donatrice. Il est à noter que les remboursements annuels de frais de service versés à l'organisme (OBNL seulement) constituent un don.

La commandite : contribution accordée afin de permettre la réalisation d'un partenariat d'affaires ou d'un projet (incluant, sans s'y limiter, une activité ou un événement), en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial à valeur ajoutée pour développer des affaires et/ou soutenir la communauté, visant en contrepartie une visibilité afin de rejoindre une clientèle cible.

FORMES DE CONTRIBUTION

Selon les besoins exprimés par les organismes et les possibilités de la Caisse, sa contribution peut prendre l'une des formes suivantes :

Contribution financière : la plus usuelle, cette contribution est présentée sous forme de don, commandite ou souscription.

Contribution en ressources humaines : la Caisse peut choisir de contribuer à un organisme en mettant à sa disposition l'expertise d'une ou de plusieurs ressources de son équipe. Cette contribution peut s'effectuer de façon ponctuelle (organisation d'un événement) ou encore à plus long terme (présence d'un représentant délégué de la Caisse au conseil d'administration de l'organisme).

Contribution coopérative : la Caisse peut servir d'agent de liaison afin de favoriser le maillage entre les organismes et les entreprises du quartier.

Contribution en ressources matérielles : la Caisse peut souscrire à une activité ou à un organisme en acceptant de fournir, à ses frais, certains équipements techniques et matériels (porte-documents, articles promotionnels, photocopies, utilisation du matériel bureautique, etc.).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre Desjardins;
- Être un organisme, une institution, une coopérative ou une association à but non lucratif.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal s'est dotée d'un cadre de référence qui lui permet d'évaluer de manière juste et équitable toutes les demandes reçues. De façon générale, la Caisse priorise les initiatives porteuses dans le temps, bénéfiques en matière de développement et de dynamisme socio-économique, d'environnement, d'éducation coopérative et financière ainsi que tout autre champ d'action prioritaire pour le milieu. De façon plus spécifique, voici les principaux critères de sélection et d'analyse des demandes :

- Démontrer des efforts d'autofinancement réalisés et une capacité d'existence à moyen terme;
- Présenter le plan de financement du projet et démontrer que la Caisse n'est pas l'unique soutien financier du projet;
- Indiquer clairement à quoi servira le montant demandé. (Le financement annuel récurrent ne constitue pas un projet);
- Soumettre des projets en lien avec les secteurs d'activité privilégiés par la Caisse (énumérés ci-haut);
- Exercer ses activités sur le territoire desservi par la Caisse et démontrer que les bénéficiaires du projet résident sur le territoire de la Caisse. Les organismes membres de la Caisse et dont le projet se déroule sur son territoire seront privilégiés;
- Démontrer les bienfaits de l'activité soutenue et le nombre de personnes rejointes;
- Être reconnu comme organisme activement engagé dans le milieu;
- Établir le fait que les valeurs sociales et humaines sont préconisées dans les interventions faites auprès de la communauté, particulièrement l'entraide, la coopération et l'engagement bénévole;
- Démontrer un effort pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de développement durable dans les différentes étapes du projet et favoriser la tenue d'événements éco-responsables.

À NOTER

Certaines commandites pourraient être accordées à des organismes régionaux, provinciaux, nationaux ou internationaux en excédant la règle du territoire, si d'autres caisses Desjardins et/ou Centres Desjardins Entreprises et/ou Vice-présidence régionale et/ou Fédération y sont associés et y contribuent.

DEMANDES NON ADMISSIBLES

Les types de demandes suivantes ne sont pas admissibles à l'appui financier de la Caisse :

- Le montant demandé est utilisé pour supporter le budget d'opération;
- Le projet est lié à un parti politique ou à un candidat appartenant à un parti politique ou à un groupe de pression;
- Voyage et excursion (ex. projet de stage d'étude à l'étranger, voyage humanitaire ou de coopération internationale);
- Les améliorations structurelles aux bâtiments;
- Demande individuelle de nature personnelle et privée;
- Projet ayant un impact environnemental négatif;
- Les tournois de golf;
- Les demandes de clubs sociaux;
- Les recherches, études et analyses;
- Les activités ou célébrations privées d'un organisme (ex. colloque, soirée anniversaire, événement de remerciement des bénévoles, pique-nique annuel, etc.);
- Toute demande qui ne respecte pas le délai d'analyse prescrit par la politique (voir section suivante). À noter que les dates limite de dépôt varient d'une année à l'autre. Il est de la responsabilité de l'organisme de s'en informer.

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DEMANDES

Le dépôt d'une demande doit se faire avant les dates de tombée suivantes :

Date limite de dépôt	Réponses approximatives aux demandeurs
11 janvier 2019	Semaine du 8 février
1 ^{er} mars 2019	Semaine du 8 avril
3 mai 2019	Semaine du 10 juin
16 août 2019	Semaine du 30 septembre
1 ^{er} novembre 2019	Semaine du 2 décembre

- Le dépôt d'une demande doit se faire avant la date limite de dépôt des projets. (voir le calendrier ci-dessus)
- Le comité responsable de la gestion du Fonds d'aide au développement du milieu se réunit tous les deux mois pour statuer sur les demandes reçues. **L'organisme doit prévoir le délai nécessaire requis à l'étude de sa demande.**
- L'organisme qui souhaite présenter une demande à la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal est tenu d'utiliser le formulaire en ligne disponible dans la section «Engagement dans la communauté» du site Internet de la Caisse : **https://www.desjardins.com/fr/votre_caisse/accueil.jsp?transit=81530197**
- Afin qu'une demande soit considérée, toutes les sections du formulaire doivent être dûment complétées.
- Un organisme souhaitant obtenir une contribution de la Caisse pour plusieurs projets au cours de la même année doit présenter **une seule demande annuelle** regroupant tous les projets.